

Proposition du Conseil administratif du 26 août 2015 en vue de l'ouverture de 2 crédits pour un montant total de 604 800 francs, soit:

- un crédit de 400 000 francs destiné à l'acquisition d'un système d'entretien, de lavage, de séchage, de réparation et de contrôle des tuyaux destinés aux opérations de lutte contre le feu pour le Service d'incendie et de secours;**
- un crédit de 204 800 francs destiné à la réfection des locaux abritant ledit système.**

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

Introduction

Tout au long de l'année, les sapeur-euse-s-pompier-ère-s professionnel-le-s effectuent différents types de missions dont la plus connue est la lutte contre les incendies.

Cette mission nécessite un équipement et du matériel de qualité, ainsi qu'un entretien irréprochable.

Le système modulaire d'entretien des tuyaux (incluant les treuils de séchage) – qui fait l'objet de la présente proposition – date de 1990 et n'est plus conforme aux exigences actuelles de sécurité.

Il en va de même pour les locaux abritant ce système qui doivent être rénovés, afin d'être adaptés aux nouvelles installations et à des modes de faire plus fiables et plus sûrs.

Exposé des motifs

Système d'entretien, de lavage, de séchage, de réparation et de contrôle des tuyaux

Les tuyaux utilisés lors d'extinctions de feux doivent être systématiquement nettoyés et soigneusement séchés après chaque intervention.

Ce lavage se fait par le biais d'un système qui comprend un bassin horizontal ainsi qu'un surpresseur pour le test de pression à 20 bars.

Les tuyaux sont ensuite suspendus via des treuils afin d'être séchés par courant d'air naturel.

Pour finir ils sont roulés à l'aide d'un enrouleur, pour être prêts à l'emploi.

Cet entretien soigneux permet de garantir la longévité et constitue l'assurance d'un bon fonctionnement lors des interventions d'urgence.

Le système actuel est vétuste et présente de multiples défaillances:

- le bassin – rouillé à plusieurs endroits – fuit,
- le mécanisme de brossage est usé,
- le mécanisme de treuillage tombe régulièrement en panne,
- l'enroulement des tuyaux ainsi que leur rangement sont laborieux.

De plus, il n'y a aucune protection pour le sapeur-pompier lors de la mise en pression des tuyaux, ce qui représente un risque potentiel d'accident.

Réaménagement des locaux

Les locaux abritant le système modulaire et les treuils n'ont fait l'objet d'aucune rénovation ni d'un réaménagement quelconque depuis 1990 et ne sont plus adaptés à ce lavage particulier.

Ces locaux sont spécifiques à cet usage, ils doivent donc répondre en tous points à l'utilisation dédiée. La mise à niveau du système d'entretien des tuyaux engendrera naturellement des travaux de rénovation des locaux dédiés.

Obligations légales et de sécurité

Le nouveau système permettra de sécuriser la zone de mise sous pression par le biais d'un capot de protection et ainsi de protéger le sapeur-pompier au moment de l'enclenchement du surpresseur.

La mise à niveau de l'éclairage garantira le respect des nouvelles normes en vigueur.

Descriptif du nouveau matériel et des travaux

Système d'entretien, de lavage, de séchage, de réparation et de contrôle des tuyaux

Le principe actuel consistant en un nettoyage par brossage dans un bassin horizontal, une mise sous pression et un séchage à la verticale est conservé car il a fait ses preuves.

Le nouveau système sera composé des éléments suivants:

- un bassin en inox;
- un système de brossage plus performant;

- une protection permettant aux personnes effectuant des tests de pression d’être en sécurité;
 - des treuils de séchage de nouvelle génération;
 - des systèmes hydrauliques et électriques adaptés;
 - une machine à roulage à plat;
 - un rangement des tuyaux sur des chariots mobiles.
- Ce système devra être raccordé en eau et en électricité.

Rénovation des locaux

- Montage d’un échafaudage dans la tour à tuyaux.
- Réfection complète de l’électricité et de l’éclairage.
- Raccordement sanitaire.
- Modification du clapet de la cheminée.
- Changement de la pompe de relevage.
- Peinture complète du local de nettoyage des tuyaux et de la tour de séchage.

Adéquation à l’Agenda 21

Le nouveau matériel permettra aux intervenant-e-s une utilisation plus aisée et donc moins contraignante physiquement et un raccourcissement des temps de lavage et séchage des tuyaux.

Cette intervention permettra également d’équiper les locaux de luminaires à LED ou haute performance énergétique, réduisant ainsi la consommation d’électricité.

Estimation des coûts

Crédit I

<i>Système modulaire d’entretien des tuyaux</i>	Fr.	Fr.
Système modulaire d’entretien des tuyaux		360 000
Frais de raccordement		10 000
TVA 8% arrondie à	29 600	30 000
Coût total TTC du crédit I		400 000

Crédit II

Rénovation des locaux

CFC	Libellé	Fr.	Fr.
2	Bâtiment		172 000
21	Gros œuvre 1		7 000
	210 Travaux préparatoires	6 000	
	211.0 Installations de chantier	1 000	
23	Installations électriques		66 000
	230 Installations électriques	52 000	
	233 Lustrerie	11 000	
	238 Installations provisoires	3 000	
24	Chauffage, ventilation		10 000
	244 Installations de ventilation	10 000	
25	Installations sanitaires		6 000
	250 Installations sanitaires	6 000	
28	Aménagements intérieurs 2		83 000
	281 Revêtements de sol	8 000	
	285.0 Echafaudages	10 000	
	285.1 Peinture intérieure	65 000	
58	Comptes d'attente provisions et réserves		8 600
	583 Réserves pour imprévus	8 600	
Coût total de la construction HT			180 600
TVA 8%			14 448
Coût total de l'investissement (TTC)			195 048
Prestations personnel en faveur investissements 5%			9 752
Coût général de la construction TTC			204 800
Coût total TTC du crédit II			204 800

Délai de réalisation

Le délai référendaire écoulé, les travaux pourront démarrer 3 mois après le vote du Conseil municipal et dureront quatre mois.

Référence aux plans financiers d'investissement (PFI)

Ces objets sont prévus sous le N° 073.031.00 du 10^e PFI 2015-2026 (p. 56) pour 800 000 francs.

Ces objets sont prévus sous le N° 073.031.00 du projet de 11^e PFI 2016-2027 (p. 53) pour 604 800 francs.

Budget de fonctionnement

Ces crédits n'entraîneront aucune variation du budget ordinaire de fonctionnement (hors amortissement).

Charges financières annuelles

Crédit I

Système modulaire d'entretien des tuyaux

La charge financière annuelle, comprenant les intérêts au taux de 2% et l'amortissement au moyen de 10 annuités, se montera à 44 530 francs.

Crédit II

Rénovation des locaux

La charge financière annuelle, comprenant les intérêts au taux de 2% et l'amortissement au moyen de 10 annuités, se montera à 22 800 francs.

Validité des coûts

Les prix indiqués sont ceux du mois d'avril 2015 et ne comprennent aucune variation.

Services gestionnaires et bénéficiaire

Crédit I

Le service gestionnaire et bénéficiaire est le Service d'incendie et de secours.

Crédit II

Le service gestionnaire est la Direction du patrimoine bâti et le service bénéficiaire le Service d'incendie et de secours.

Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement et de fonctionnement et planification des dépenses d'investissement

Crédit I

Objet: acquisition d'un système modulaire d'entretien des tuyaux

A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS

Délibération I	Montant	%
Système modulaire d'entretien des tuyaux	360 000	90,0%
Frais de raccordement	10 000	2,5%
Frais financiers	30 000	7,5%
Coût total du projet I TTC	400 000	100,0%

B. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

Service bénéficiaire concerné: Service d'incendie et de secours

CHARGES	
30 - Charges de personnel	-
31 – Dépenses générales	-
32/33 – Frais financiers	44 530
36 – Subventions accordées	-
Total des nouvelles charges induites	44 530

REVENUS	
40 – Impôts	-
42 – Revenu des biens	-
43 – Revenus divers	-
45 – Dédommagements collectivités publiques	-
46 – Subventions et allocations	-
Total des nouveaux revenus induits	-

Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement	44 530
---	---------------

C. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

Années impactées	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Année de vote du crédit par le CM: 2016	400 000		400 000
Totaux	400 000		400 000

Crédit II

Objet: réaménagement des locaux

A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS

	Montant	%
Gros œuvre 1	7 000	3,42%
Installations électriques	66 000	32,23%
Chauffage, ventilation	10 000	4,88%
Installations sanitaires	6 000	2,93%
Aménagements intérieurs 2	83 000	40,53%
Comptes d'attente provisions et réserves	8 600	4,20%
TVA	14 448	7,05%
Prestations du personnel en faveur des investissements	9 752	4,76%
Coût total du projet TTC	204 800	100,0%

B. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

Service bénéficiaire concerné: Service d'incendie et de secours

CHARGES	
30 – Charges de personnel	
31 – Dépenses générales	
32/33 – Frais financiers (intérêts et amortissements)	22 800
36 – Subventions accordées	
Total des nouvelles charges induites	22 800

REVENUS	
40 – Impôts	
42 – Revenu des biens	
43 – Revenus divers	
45 – Dédommagements de collectivités publiques	
46 – Subventions et allocations	
Total des nouveaux revenus induits	0
Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement	22 800

C. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

Année impactée	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Année de vote du crédit par le CM: 2016	204 800		204 800
Totaux	204 800	0	204 800

Conclusions

Au vu des explications qui précèdent, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver les projets de délibération ci-après:

PROJET DE DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 400 000 francs pour l'achat d'un système d'entretien, de lavage, de séchage, de réparation et de contrôle des tuyaux destinés aux opérations de lutte contre le feu destiné au Service d'incendie et de secours.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 400 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2017 à 2026.

PROJET DE DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 204 800 francs pour le réaménagement des locaux abritant le système d'entretien,

de lavage, de séchage, de réparation et de contrôle des tuyaux destinés aux opérations de lutte contre le feu destiné au Service d'incendie et de secours.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 204 800 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2017 à 2026.